

II. — LIBYE

La Lybie a, en 1968, poursuivi l'évolution qui, depuis une dizaine d'années, a fait d'un pays sous-développé sans ressources et sans avenir une nation de plus en plus riche, mais toujours, et peut-être plus encore qu'au temps de sa pauvreté, confrontée à des problèmes sans nombre dans la voie qui mène au développement économique. En effet, le revenu par habitant atteint cette année près de 1 000 dollars, ce qui place la Libye au deuxième rang des pays du Moyen-Orient producteur de pétrole, après Koweït, et cependant l'absence presque totale de toute industrie, la croissance accélérée du secteur tertiaire, le déclin de plus en plus rapide de l'agriculture et enfin la dépendance envers une monoexportation de produit brut font d'elle un exemple type de pays sous-développé riche (1).

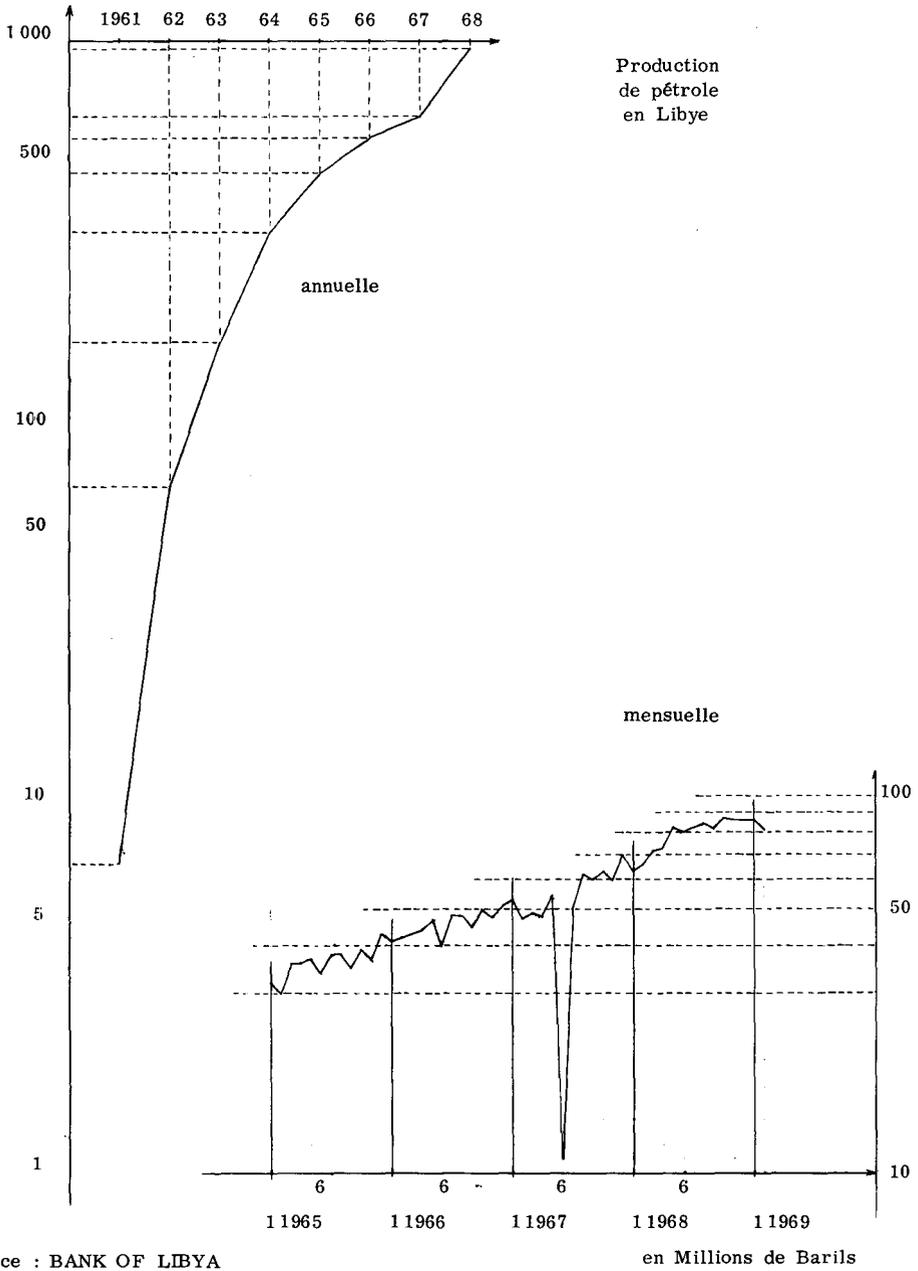
L'année 1968 a-t-elle apporté en ce domaine quelque chose de nouveau ? L'examen des quelques données dont nous pouvons disposer sur l'économie libyenne nous permettra difficilement de répondre à cette question. Cependant, trois faits vont retenir notre attention qui semblent marquer ces douze derniers mois d'une coloration particulière. Tout d'abord le renversement de tendance que marque l'évolution de la production pétrolière dont la croissance, en baisse constante depuis 1961, retrouve cette année une hausse considérable. Ensuite la signature des accords pétroliers franco-lybiens, révélatrice de la politique adroite menée par le Gouvernement libyen depuis le début de l'exploitation des hydrocarbures. Enfin la publication du 2^e Plan quinquennal qui, après l'échec du premier, semble mieux armé pour résoudre une partie des problèmes structurels qui se posent à l'économie libyenne.

I. — L'INDUSTRIE DES HYDROCARBURES.

1) PRODUCTION.

La tendance à la baisse que l'on observait dans les taux de croissance de la production pétrolière depuis le début de l'exploitation s'est trouvée très fortement contredite cette année.

(1) Voir A.A.N. (V), 1966 et (VI), 1967.



Source : BANK OF LIBYA

Il faut d'autre part noter l'arrivée de la Libye sur le marché international du gaz naturel, dont l'exploitation systématique commencera dans les premiers mois de 1969.

A) *Le pétrole.*

Depuis la première découverte par Esso en janvier 1958 et la première exploitation par la même compagnie en août 1961, la production de pétrole en Libye peut être résumée par le tableau suivant :

Production de pétrole, 1 000 barils US

| | | % d'augmentation |
|------|---------|------------------|
| 1961 | 6 642 | |
| 1962 | 66 543 | 900 |
| 1963 | 161 272 | 152 |
| 1964 | 313 796 | 94 |
| 1965 | 445 253 | 41 |
| 1966 | 550 504 | 23 |
| 1967 | 631 705 | 14 |
| 1968 | 948 923 | 49 |

Source : Bank of Libya.

Ce tableau, et sa représentation graphique ci-contre, sont révélateurs du caractère exceptionnel de l'année 1968. Les premières années de l'exploitation donnaient des taux très élevés, explicables par la faiblesse relative des quantités produites au regard des énormes réserves décelées; l'expansion prenait ensuite une allure plus modérée, à mesure que la production augmentait, et que se faisait jour le mathusianisme des trusts pétroliers. L'augmentation n'était plus en 1967 que de 14 %, taux encore relativement élevé, supérieur de cinq points à la croissance pendant la même période de la consommation mondiale, 9,3 %. Or celle-ci a augmenté en 1968 à la même cadence. Pourquoi donc cet accroissement considérable et subit de la production libyenne, qui place le Royaume senoussi au 5^e rang mondial derrière les Etats-Unis, l'URSS, le Vénézuéla et l'Iran, et que souligne l'évolution de la quantité moyenne produite par jour ? (Voir tableau page suivante).

Les raisons de cette exceptionnelle croissance peuvent se trouver tant du côté de la demande que du côté de l'offre.

Nous avons vu que le taux de croissance de la consommation mondiale s'était deux années de suite localisé aux alentours de 10 %. Cette expansion

est considérable, et semble vouloir se renouveler, à moins de crise économique mondiale, pendant encore quelques années. Les besoins énergétiques du monde occidental ne sont plus maintenant tributaires de la houille que pour des raisons sociales; l'énergie nucléaire ne remplit pas actuellement les espoirs que l'on avait mis en elle, en France et ailleurs, et il semble que les capacités hydroélectriques aient presque partout atteint un coût marginal élevé. Restent les hydrocarbures.

Taux de production en 1 000 barils par jour, moyennes mensuelles

| | |
|--------------|-------|
| 1° trimestre | 2 336 |
| Avril | 2 486 |
| Mai | 2 658 |
| Juin | 2 673 |
| Juillet | 2 749 |
| Août | 2 689 |
| Septembre | 2 690 |
| Octobre | 2 780 |
| Novembre | 2 901 |
| Décembre | 2 776 |

Or les sources classiques d'approvisionnement subissent des fluctuations très sensibles, le plus souvent liées à des facteurs d'ordre politique; l'année 1967 est dans ce domaine un exemple-type : la guerre israélo-arabe, l'embar-go temporaire sur les livraisons de pétrole et surtout la fermeture du Canal de Suez ont eu un impact direct sur le volume et la structure des exportations de pétrole libyen; à court terme, ces phénomènes conjoncturels ont fait perdre au trésor libyen 8 à 10 % de ses ressources; à moyen terme, c'est-à-dire dès le quatrième trimestre 1967 le retard était rattrapé puisque les cinq premiers mois laissaient présager une production de 625 à 630 millions de barils (52 500 000 barils/mois) et que le chiffre réel a été de 631 000 barils. Les effets positifs commençaient à se faire sentir dès le début de 1968. La fermeture du Canal de Suez oblige en effet les compagnies pétrolières à choisir entre deux solutions : construire des pétroliers de très fort tonnage afin d'assurer la rentabilité du transport par le cap de Bonne-Espérance; ou trouver de nouvelles sources d'approvisionnement à l'Ouest de Suez. Comme toujours, aucune de ces deux solutions n'a été écartée; la construction de supertankers a été accélérée, et le moyen tonnage a pu être utilisé d'une façon plus importante sur les moyennes distances (2). La Libye, par sa situation géographique,

(2) On peut noter qu'en 1968, le tonnage moyen des pétroliers exportateurs du pétrole libyen a été de 43 000 tonnes, ce qui correspond à un tonnage relativement faible.

par la qualité de son brut, par l'importance de ses réserves et de l'infrastructure en place se présentait comme un fournisseur très avantageux, pour l'Europe Occidentale, et même pour les États-Unis.

Si la demande de brut libyen a en effet augmenté considérablement, encore fallait-il que les ressources du sous-sol puissent répondre à cet accroissement. Elles l'ont pu, les estimations de production faites par les compagnies avec l'encouragement du gouvernement libyen s'étant montrées d'un optimisme vérifié par les faits. Le tableau suivant, qui retrace l'évolution de la production des huit grandes compagnies depuis trois ans, montre une certaine stabilité dans l'importance relative de ces compagnies dans la production; des écarts importants se produisent, mais Esso et Oasis restent les deux plus grands groupes; on note cependant la progression rapide de BP.-Hunt et surtout l'arrivée sur le marché de la compagnie Occidental qui s'octroie d'entrée de jeu 15 % de la production, et sans qui la progression globale en 1968 n'aurait été que de 22 %. Occidental est donc responsable pour moitié de l'accroissement de la production libyenne en 1968. Son puits Idriss A, sur la concession 102, a commencé à produire en février et donnait en juillet 17 millions de barils; puis, en même temps que la production de ce puits était réduite peu à peu sur demande du Gouvernement libyen, Occidental mettait en service ses puits Idriss D (concession 103) et Augila D (concession 102).

Production de huit compagnies en millions de barils, et % du total

| | 1966 | % | 1967 | % | 1968 | % |
|--------------|------|----|------|----|------|----|
| Esso | 213 | 39 | 220 | 35 | 276 | 29 |
| Amoseas | 30 | 5 | 47 | 7 | 88 | 9 |
| Mobil | 62 | 11 | 74 | 12 | 87 | 9 |
| Oasis | 237 | 43 | 229 | 36 | 250 | 26 |
| Philips | 3 | | 2 | | 3 | |
| Pan American | 3 | | 1 | | | |
| BP-Hunt | 1 | | 61 | 10 | 110 | 12 |
| Occidental | - | | - | | 139 | 15 |

Cet accroissement de la capacité de production dans le domaine du pétrole s'accompagnait dans le même temps du début de l'exploitation commerciale du gaz naturel en Libye.

B) *Le gaz naturel.*

La Libye avait produit jusqu'en novembre 1967, 38,6 milliards de mètres cubes de gaz naturel. L'année 1967 à elle seule en donnait 10,4 milliards. L'évolution était ensuite la suivante :

Production mensuelle de gaz naturel en millions de mètres cubes

| | |
|--------------|---------------------------------|
| Janvier 1968 | 930 |
| Février | 1 070 |
| Mars | 1 210 |
| Avril | 1 360 |
| Mai | 1 700 |
| Juin | 1 700 |
| Juillet | 1 700 |
| Août | 1 700 |
| Septembre | 1 520 |
| Octobre | 1 530 |
| Novembre | 1 520 |
| Décembre | 1 470 |
| 1968 | 17 410 Millions de mètres cubes |

L'importance de ces chiffres, alors même que l'exploitation commerciale sur une grande échelle n'était pas commencée, montre quelle importance prendra le gaz naturel en Libye dès 1969, dans sa première année d'exploitation à plein rendement. Deux pays exporteront alors du gaz naturel : l'Algérie et la Libye, et il est fort probable que celle-ci dépasse dès l'abord celle-là, du moins pendant quelques années. Deux des principales compagnies opérant en Libye se sont intéressées au gaz naturel : la plus ancienne, Esso, et une des plus récentes, Occidental.

Le gaz d'Esso provient pour l'instant du gisement de Zelten, et sera plus tard tiré du gisement de Raquba (Esso Sirte). L'acheminement se fera par un gazoduc de 20 pouces sur Brega où est actuellement en service l'usine de liquéfaction de gaz la plus importante du monde, dont la capacité maximum prévue est de 3,6 milliards de mètres cubes par an; le gaz d'Esso, dont la teneur en méthane est de près de 70 % y sera liquéfié, après réfrigération, et expédié en Espagne et en Italie où seront effectuées la regazéification et la séparation. Les différentes installations annexes de ce projet (3) feront de Marsa el Brega la première zone industrielle de Libye, d'autant plus qu'est en construction, toujours par Esso une usine de soufre qui pourra exporter près de 45 000 tonnes de ce produit d'ici un an. La première expédition de gaz naturel a quitté la Libye au début de février 1969 à destination de l'Espagne.

(3) Voir A.A.N. (VI), 1967, p. 548-550.

Quant à la compagnie Occidental elle a chargé en 1968 la Bechtel Corporation d'effectuer une étude sur la possibilité de construire un gazoduc à partir d'Idriss, où chaque baril de pétrole fournirait 28 mètres cubes de gaz, et de mettre en service dans la concession 103 une unité de liquéfaction de 60 millions de mètres cubes pour 1970. On ne sait si ce projet auquel le gouvernement libyen attache une grande importance, puisque lui-même a fait entreprendre une étude sur ce sujet et sur diverses utilisations du gaz naturel, retiendra finalement l'attention d'Occidental.

Quoiqu'il en soit, une mission effectuée il y a quelques années par l'Illinois Institute of Gas Technology pour le gouvernement libyen estimait les réserves du pays à 350 milliards de mètres cubes, à une époque où la production pétrolière n'avait pas encore révélé ses énormes possibilités ; on estime actuellement ces réserves à plus de 500 milliards de mètres cubes.

Si l'industrie dérivée des hydrocarbures, et surtout du gaz naturel, semble prendre un bon départ, les ressources pétrolières de la Libye sont quasi exclusivement réservées à l'exportation.

2) EXPORTATIONS.

En volume, les exportations de pétrole libyen en 1968 ont cru dans la même proportion que la production ; leur hausse calculée en valeur a par contre marqué une hausse plus importante. La structure par pays est restée relativement stable, alors que la Libye devenait le 4^e exportateur mondial.

A) Structure par pays.

Huit pays achètent depuis trois ans entre 90 et 95 % du pétrole libyen ; le tableau figurant en haut de la page 372 donne leur importance relative.

Le principal client de la Libye reste l'Allemagne de l'Ouest, qui rattrape cette année la moitié ou presque de sa baisse relative depuis 1967. En seconde place vient l'Italie, avec un pourcentage inchangé, puis la Grande-Bretagne, qui a pratiquement doublé ses importations libyennes et consomme près du cinquième des exportations ; la plupart croissante prise dans la production par la compagnie BP.-Hunt n'y est sans doute pas étrangère. Les achats français sont au contraire en déclin absolu, mais on peut s'attendre à une reprise prochaine due à l'entrée en force des compagnies françaises sur le marché producteur libyen, reprise qui se dessine dès janvier 1969. Les Etats-Unis, bien que pour une part encore relativement modeste ont doublé leurs achats en 1968, à cause de la crise du Moyen-Orient, gros fournisseur des Etats-Unis, avec le Vénézuéla.

Comme nous l'avons dit, 90 à 95 % des exportations sont achetées par le même groupe de huit pays, parmi lesquels, bien qu'en baisse relative modérée mais constante, les pays du Marché Commun se taillent la part du lion : 71 % en 1966, 69 % en 1967, 64 % en 1968.

Structure par pays des exportations libyennes de pétrole ; 1 000 000 barils

| | 1966 | % Tot. | 1967 | % Tot. | 1968 | % Tot. | 68/67 |
|------------------|------|--------|------|--------|------|--------|-------|
| All. Ouest | 188 | 34 | 148 | 23 | 260 | 27 | + 75 |
| Italie | 66 | 12 | 129 | 20 | 183 | 19 | + 41 |
| Grande-B. | 76 | 13 | 76 | 12 | 171 | 18 | + 145 |
| France | 64 | 11 | 81 | 12 | 75 | 8 | - 7 |
| Pays-Bas | 53 | 9 | 58 | 9 | 68 | 7 | + 17 |
| Espagne | 21 | 4 | 28 | 4 | 57 | 6 | + 103 |
| USA | 27 | 2 | 18 | 2 | 53 | 6 | + 194 |
| Belgique | 21 | 5 | 33 | 5 | 30 | 3 | - 9 |
| | 516 | | 571 | | 897 | | + 57 |
| Export. Tot. | 547 | | 627 | | 945 | | + 50 |
| % 8 1° pays | 94 | | 91 | | 94 | | |
| Exp. autres pays | 31 | | 56 | | 49 | | |

Les valeurs montantes, au contraire, se situent en Espagne, Etats-Unis et Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne comptant d'une manière à peu près constante pour près de la moitié des exportations. On notera d'autre part que le pétrole libyen subvient pour 42 % aux besoins d'importations de l'Allemagne, 23 % pour l'Italie, 20 % pour la Grande-Bretagne et 14 % pour la France.

L'année 1968 a vu la mise en service du 5° terminal, celui de la Compagnie Occidental à Zuetina, inauguré par le Roi Idriss le 23 avril, mais déjà exportateur depuis février. La ventilation des exportations par terminals s'établit maintenant ainsi :

Exportations de pétrole par terminal en 1968, millions de barils

| | | |
|-----------------|-----|-------|
| Marsa el Brega | 275 | 29 % |
| Es Sider | 250 | 26 % |
| Ras Lanuf | 175 | 18 % |
| Zuetina | 140 | 15 % |
| Marsa el Hariga | 110 | 12 % |
| | 950 | 100 % |

Aucun projet de nouveau terminal n'est à l'étude actuellement, sous réserve de découvertes importantes des compagnies françaises opérant en vertu de l'accord d'association et des agrandissements des installations existantes.

B) *Les prix à l'exportation.*

Si, pour les raisons que nous avons essayé de donner plus haut, les exportations de pétrole libyen ont augmenté de façon considérable en volume au cours de l'année 1968, leur augmentation en valeur montre une croissance encore plus importante, qui atteint presque 60 %. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner le tableau ci-dessous qui, depuis 1961, met en parallèle les exportations totales par an, en valeur et en volume.

| | (1) | aug. en % | | aug. en % | (2)/(1) |
|------|---------|-----------|---------|-----------|---------|
| 1961 | 5 246 | | 4 097 | | 0,78 |
| 1962 | 65 453 | 1 147 | 46 984 | 1 046 | 0,717 |
| 1963 | 167 531 | 155 | 116 861 | 148 | 0,697 |
| 1964 | 313 876 | 87 | 216 400 | 85 | 0,689 |
| 1965 | 442 388 | 40 | 280 331 | 29 | 0,633 |
| 1966 | 547 027 | 23 | 330 996 | 18 | 0,604 |
| 1967 | 627 138 | 14 | 416 400 | 25 | 0,663 |
| 1968 | 948 000 | 50 | 665 000 | 59 | 0,704 |

(1) Exportations en 1 000 barils.

(2) Exportations F.O.B. en 1 000 livres libyennes.

La tendance à la baisse du revenu par baril exporté, fort nette jusqu'en 1966 est stoppée en 1967, et la hausse s'accroît en 1969.

Les prix affichés, en dollars US, par baril FOB, ont en effet donné lieu en 1967 à un conflit assez aigu entre les compagnies pétrolières et le Gouvernement libyen, celui-ci estimant que ces prix, qui servent de base au calcul d'établissement du niveau des redevances et des revenus imposables (4) étaient bien inférieurs au niveau « normal », compte tenu de la position géographique favorable des gisements libyens, du coût relativement faible de l'exploration et de l'exploitation et de la qualité du brut extrait; le conflit devait aboutir, après avis de O.P.E.C., que la Libye devait d'ailleurs trouver

(4) Et qui ne servent pratiquement qu'à ce but, l'intégration verticale et l'extension internationale des compagnies leur permettant de les répercuter à n'importe quel niveau de la production. Ils sont calculés en fonction des besoins du cartel.

insuffisant (5), à deux mesures tendant d'une part à éliminer d'une manière provisoire, mais immédiate (l'O.P.E.C. recommandait une diminution par paliers jusqu'en 1975), de la ristourne de 6,5 % sur les prix du brut, et d'autre part à supprimer de manière progressive le différentiel de gravité (gravity allowance). Depuis le règlement de ce conflit sur ces bases de compromis, le problème du niveau des prix affichés ne s'est plus posé de façon aussi sérieuse, sinon qu'en octobre, le Gouvernement a décidé de céder, du moins jusqu'à 1975, sur le problème du complément de paiement qu'il réclamait aux compagnies depuis le début de l'exploitation, en contrepartie d'avantages quant à la rapidité de règlement des impôts et redevances (voir plus loin). Il semble qu'inspiré par certains exemples de pays du Moyen-Orient, et jugeant cette méthode beaucoup plus efficace, le gouvernement libyen se soit tourné vers des mesures plus qualitatives, soit qu'il exige des compagnies des obligations d'investissements bien définies, soit même qu'il envisage une transformation radicale des rapports qui l'unissent aux sociétés étrangères, du moins pour les nouvelles concessions. Quoiqu'il en soit, il semble que la Libye ait su profiter du rapport de forces qui s'était établi en sa faveur au lendemain de la guerre de juin 1967, pour en tirer le maximum de bénéfices. Les résultats sur le plan des recettes pétrolières ne se sont pas fait attendre.

EXPLORATION ET DÉVELOPPEMENT.

A la fin de novembre 1968, 2 214 puits avaient été forés en Libye depuis le début des opérations, dont 1 154 puits productifs et 12 puits de gaz. 133 nouveaux puits ont donc été forés dans les 11 premiers mois de l'année, parmi lesquels 69 se sont révélés productifs. Les efforts annoncés par le ministère des affaires pétrolières visant à étendre vers l'Ouest la production de pétrole, avec entre autres la participation de la compagnie Esso, semblent au fil des mois se révéler de moins en moins payants. Quoiqu'il en soit, 32 puits sont actuellement en cours de forage : 13 pour l'exploration, 19 pour le développement. Ils sont ainsi répartis par compagnies :

(5) Est-ce pour cette raison qu'était créée l'Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole, le 10 janvier 1968 à Beyrouth, pour assurer une meilleure coordination entre l'action entreprise par ses États membres (Lybie, Koweït, Arabie Séoudite) ou est-ce aussi pour régler les conflits qui se poseront si les États deviennent eux-mêmes producteurs ?

Puits en opération en Libye, décembre 1968

| | Exploration | Développement |
|------------|-------------|---------------|
| Esso | 1 | 2 |
| Mobil | 4 | 3 |
| Oasis | - | 3 |
| BP-Hunt | 1 | 1 |
| Occidental | 2 | 7 |
| Aquitaine | 1 | - |
| Cori | 1 | - |
| Agip | 2 | 0 |
| Amoseas | 1 | 3 |
| | 13 | 19 |

Le plus gros effort semble être fourni par Occidental qui tente de renouveler ses mises en production de 1968, et a signé un accord de participation à 50 % avec la compagnie allemande Union Rheinesche; cette dernière fournira à Occidental 50 % de sa production contre des services techniques et la possibilité d'utiliser le pipe de la compagnie américaine.

Mobil a découvert du pétrole au taux de 3 000 b/j dans la concession 126 (Sharar field). La concession 105 d'Aquitaine a donné un forage commercialement stérile, et un autre au contraire plus intéressant, puisqu'il donne 5 000 b/j à 9 700 pieds. Amoseas tire initialement 3 300 b/j de sa découverte dans la concession 51, et Oasis 4 000 b/j dans la concession 59.

L'année 1968 ne semble donc pas avoir amené de découverte aussi importantes que celles de 1967 qui ont permis l'ascension d'Occidental. On notera aussi que les puits les plus productifs se situent toujours dans la zone II, au Nord-Est du pays. Toujours dans cette zone, la concession de 30 000 km² accordée à E.R.A.P.-S.N.P.A. apportera sans doute de nouveaux éléments dans un prochain avenir ; mais les conditions d'octroi de cette concession sont très particulières, et doivent être examinées sous l'angle de la politique pétrolière du Gouvernement libyen.

II. — LA POLITIQUE PÉTROLIÈRE.

Le principal souci des dirigeants libyens du pétrole semble être, tout en favorisant l'augmentation régulière de la production et des exportations, de contrôler le plus possible l'activité des compagnies concessionnaires et de tirer de ces compagnies tout le bénéfice possible pour le pays. Les ressources en hydrocarbures sont telles maintenant que la simple annonce de l'ouverture prochaine de nouvelles concessions suffisait au Ministère des Affaires Pétrolières pour forcer les compagnies à remplir des obligations de plus en plus nombreuses, importantes et complexes. Les trusts pétroliers internationaux ne voient pas d'un très bon œil cette « ingérence » des gouvernements se développer au cours des ans. Elles avancent des arguments très divers pour soutenir qu'elles ne pourront plus supporter longtemps des charges aussi écrasantes : la baisse du prix de vente des produits finis, l'arrivée sur le marché de compagnies indépendantes, le dumping pratiqué par l'U.R.S.S., la limitation des importations aux Etats-Unis, tous ces facteurs ne peuvent, à leurs yeux, que nuire au développement de l'industrie du pétrole dans le monde.

La prise en charge directe par les gouvernements producteurs de l'exploitation de l'or noir leur paraît être le stade final et catastrophique de cette évolution; le cartel estime que ces pays, si les compagnies cessent d'être concessionnaires pour devenir simples acheteurs contractuels, ne pourront empêcher la concurrence la plus vive de s'instaurer entre eux, et du fait même une chute verticale des prix. La 17^e conférence de l'O.P.E.C. (6) s'est penchée sur ce problème à Bagdad les 9 et 10 novembre, en vue de coordonner l'action sur les prix des sociétés nationales; la fondation de l'O.A.P.E.P. (voir plus haut) est aussi la conséquence de cet état de fait. Les compagnies s'assignent d'ailleurs le rôle fort normal de garantir les débouchés du marché tout en maintenant l'équilibre des prix affichés, comme si le principal de leurs activités actuelles consistait en fait à travailler à perte pour permettre aux pays producteurs de tirer d'elles un substantiel bénéfice; le tableau suivant montre néanmoins que le cartel travaille avec les pays hôtes sur des bases qui ne sont pas seulement celles d'un altruisme désintéressé.

Autant que faire se peut, le Gouvernement libyen joue donc de la marge de manœuvre des compagnies et des moyens de pression dont il dispose pour essayer de promouvoir une politique pétrolière autonome, tant par ses exigences envers les trusts que par une intervention directe dans la production.

(6) Les pays de l'O.P.E.C. représentent 46 % des exportations mondiales.

Bénéfices des compagnies américaines en 1968. Millions de dollars

| | 1968 | augmentation/67 |
|----------------------|-------------|-----------------|
| Gulf | 626 | + 10 % |
| Mobil | 428 | + 11 % |
| Socal | 451 | + 10 % |
| Standar Oil NJ | 275 | + 10 % |
| Texaco | 835 | + 11 % |
| | 3616 | + 10,5 % |
| Atlantic | 148 | + 14,5 % |
| Marathon | 83 | + 13 % |
| Occidental | 134 | + 96 % |
| Philips | 136 | - 16 % |
| + autres ... | ... | |
| Total général | 5660 | + 9,3 % |

1. — RAPPORTS AVEC LES COMPAGNIES.

Comme dans tout pays producteur d'hydrocarbures (et principalement aux Etats-Unis), le Gouvernement libyen entend ne pas épuiser trop rapidement ses réserves connues par une production pléthorique et anarchique que n'accompagneraient pas les recherches supplémentaires voulues. Aussi incite-t-il les compagnies à restreindre dans une certaine mesure leur production sur les champs abondants et faciles à exploiter, tout en favorisant de nouvelles recherches. C'est ainsi qu'il a demandé à la fin de l'année à Occidental de limiter ses extractions de brut sur le puits Idriss A (concession 102) se basant sur la baisse alarmante du taux gaz sur brut. L'ouverture d'Idriss D et Augila D a permis à Occidental de ne pas réduire sa production totale. De même il a exigé d'Esso la continuation des recherches à l'Ouest de la zone I, près de la frontière tunisienne; malgré la maigreur des résultats obtenus, Esso semble être obligée de continuer cette exploration qui ne présente aucun caractère de rentabilité immédiate pour elle, mais peut avoir une chance de constituer pour l'avenir une réserve non négligeable.

Le ministère des affaires pétrolières demande aussi aux compagnies bénéficiaires de concessions la fourniture d'un certain nombre de services ou la réalisation d'investissements prévus dans les contrats de concession, ou ré-

clamés après coup, surtout quand de nouvelles possibilités d'offre de concessions apparaissent. Ces obligations peuvent être directement liées à l'industrie des hydrocarbures. Le plus souvent, il s'agit d'assistance technique; les accords pétroliers franco-libyens prévoient par exemple que les compagnies françaises se chargeront de former des experts libyens dans des instituts français, de la construction d'un Institut libyen du pétrole et de la fourniture d'un laboratoire d'analyse. Il peut s'agir aussi de la construction d'unités pétroléochimiques, comme l'usine de soufre qu'Esso doit construire à Marsa el Brega, ce qui permettra à la Libye d'exporter des produits semi-finis. Les obligations des compagnies peuvent aussi s'étendre à des secteurs non pétroliers; Occidental doit par exemple mettre en œuvre un projet de développement de l'irrigation dans la région d'Agedabia (près de son terminal de Zuetina) ainsi qu'un projet de désalinisation de l'eau de mer destiné à fournir de l'eau douce à près de 100 000 personnes dans la région de Benghazi, et qu'un plan agricole dans la région de Koufra.

Le Gouvernement libyen, par l'intermédiaire de son ministre des affaires pétrolières, Khalifa Musa, a demandé en octobre une modification du système de paiement des redevances et impôts. Les impôts, qui étaient auparavant payés tous les ans, le seront tous les trimestres, dans les trente jours suivant la fin de la période, ainsi que les redevances. Le Gouvernement avait initialement demandé que le règlement des redevances se fasse mensuellement, mais la réticence des compagnies était très accentuée; elles ont cependant accepté ce compromis, la Libye étant pour elles un champ d'action trop profitable pour qu'elles envisagent l'éventualité d'une rupture avec le gouvernement; elles ont cependant réussi à obtenir de celui-ci une concession, à savoir qu'il effacera de son cahier de revendications celle qui tenait à la réévaluation rétroactive des prix affichés, et donc des impôts et redevances jusqu'à l'exercice 1965.

La politique suivie par la Libye envers les compagnies pétrolières n'est souvent pas démunie d'une certaine souplesse; mais elle n'hésite pas à recourir à la fermeté quand elle estime que les engagements pris envers elle ne sont pas respectés. C'est ainsi qu'en mai, quatre compagnies se sont vues retirer leurs concessions, datant de 1966; il s'agit de Mercury (concession 112), Lion (concession 113), Libyan Desert (concession 127) et Libyan Texas (concessions 128, 129 et 130). Malgré un avertissement en 1967, ces compagnies n'avaient en effet pas rempli les obligations de dépenses prévues au cahier des charges à la signature de leur contrat.

Cependant, la politique du Ministère des Affaires Pétrolières semble vouloir aller plus loin qu'un simple contrôle, même croissant, des compagnies opérant sur le territoire libyen. C'est vers une prise en charge par l'État lui-même qu'on s'achemine, et c'est avec la France que cette nouvelle étape a été franchie.

2. — LES ACCORDS PÉTROLIERS FRANCO-LIBYENS.

Outre les relations commerciales (8 % des exportations libyennes de pétrole sont destinées à notre pays et comptent pour 10 % dans nos importations

de ce produit), la France était déjà installée en Libye en tant que producteur. C.F.P.-Total détient quatre concessions, qui n'ont pas justifié jusqu'à maintenant les espoirs qu'on avait mises en elles; Elf-E.R.A.P., au contraire, semble avoir plus de chances de réussite, avec 20 % de la concession 85 détenues par sa filiale Aquitaine-Libye, et les concessions 104 et 105 détenues par Aquitaine (28 %) et une autre filiale d'E.R.A.P., Auxerap (14 %) sans oublier la concession off shore de Zouara (concession 137) près de la frontière tunisienne, accordée en avril, mais indépendamment des accords eux-mêmes.

D'autre part, la France s'était engagée depuis quelques années dans la signature d'accords originaux en ce qu'ils donnaient au pays producteur une grande part de responsabilité (et donc de revenus), en particulier avec l'Irak, l'Iran et bien sûr l'Algérie; elle ne pouvait donc que rencontrer la volonté du Gouvernement libyen de modifier la structure traditionnelle des accords de concession. La convergence de ces politiques a abouti à la signature à Paris, le 4 avril, des accords de « joint venture ». De son côté, la Libye créait la Libyan petroleum corporation chargée d'appliquer cet accord, d'en signer éventuellement de nouveaux, et de se charger de toutes les opérations pétrolières nationales.

A) *Les accords franco-libyens.*

Les cosignataires de l'accord sont d'une part la Libyan petroleum corporation (LIPETCO) et d'autre part la société d'Etat E.R.A.P.-S.N.P.A. pour la France; (La S.N.P.A. est une filiale d'E.R.A.P.; la répartition pour les accords est de 1/3 pour E.R.A.P. et 2/3 pour la S.N.P.A.); l'organe opérateur est la société Aquitaine Libye. Les négociations avaient commencé à la fin de l'année 1967; l'accord signé à Paris le 4 avril définissait les grandes lignes du contrat d'association lui-même paraphé le 30 avril à Tripoli.

L'accord porte sur 29 850 km² à l'Est de la zone II et dans le bassin de Sirte; il s'agit de terrains non encore concédés et de récupérations de concessions anciennes, en vertu de la règle de restitutions par 25 %. On prévoit une période d'exploration de 10 ans, un quart de la surface totale sera rendu à la fin de trois périodes successives de 5, 3 et 2 ans pendant lesquelles les compagnies françaises, sur qui repose tout le poids financier de l'exploration, s'engagent à dépenser respectivement 14, 6 et 2,5 millions de dollars, soit au total 22,5 millions de dollars; elles s'engagent d'autre part à payer un montant de primes (« pas-de-porte ») égal à 13 millions de dollars, soit 1 million à la signature, 3 millions à la découverte de quantités commerciales et le reste quand la production atteindra 15 millions de tonnes par an. Ces primes sont bien inférieures à celles payées normalement pour des concessions ancien style; par contre, l'engagement financier de dépense est au moins dix fois plus fort que celui habituellement demandé.

Tant que la production n'aura pas atteint 10 millions de tonnes par an, la participation libyenne sera de 25 %; ce taux s'élèvera jusqu'à 50 % à mesure que la production atteindra 27,5 millions de tonnes. La période d'exploitation sera de 25 ans, au lieu de 50 dans les contrats classiques. La France et la Libye se partageront le coût de l'exploitation au prorata de leur partici-

pation. En plus de l'impôt normal de 50 %, la France paiera une redevance qui, du taux normal de 12,5 % passera à 15 % avec l'augmentation de la production. Enfin, les loyers prévus seront quatre fois plus importants que les loyers habituels jusqu'à une découverte commerciale, et deux fois ensuite. Les compagnies françaises, comme nous l'avons vu plus haut, s'engagent d'autre part à fournir un certain nombre de services, en particulier dans le domaine de l'assistance technique.

On voit l'originalité de cet accord par rapport aux concessions classiques : il s'agit d'une association où la France apporte les frais d'exploration et une partie des frais d'exploitation, l'autre partie étant à la charge de la Libye qui fournit aussi l'essentiel, c'est-à-dire les champs pétrolifères. Le Ministre des affaires pétrolières estimait que la part du Gouvernement dans les bénéfices de production atteindrait 80 %. Mais les compagnies françaises ont l'avantage d'une source d'approvisionnement proche de leurs marchés, et de primes de départ relativement faibles, ce qui ne les défavorise pas autant qu'on pourrait le croire à la lecture de l'accord, d'autant plus que le Gouvernement libyen devra se montrer, s'il tient à y trouver son compte, un associé entreprenant.

Il est néanmoins difficile de savoir à l'avance qui des deux partenaires sera le principal bénéficiaire. C'est un problème dont l'O.P.E.C. se préoccupe d'ailleurs actuellement, soucieuse qu'elle est devant la multiplication des contrats de forme nouvelle de fournir aux États producteurs un certain nombre de critères leur permettant de déterminer avec le moins d'imprécision possible quel sera pour eux le meilleur type d'accord; il semble que, quantitativement, le choix sera différent suivant les cas. Il n'en reste pas moins qu'il n'est pas de critère qu'économique ou financier, et que les États pourront préférer plus de liberté d'action, même si leurs revenus doivent en être obérés; il n'est pas sûr non plus que les sociétés internationales ne font pas le même raisonnement, et qu'elles ne préfèrent pas accorder aux nations hôtes une plus large part de leurs bénéfices si elles ont la possibilité de garder le contrôle effectif de l'industrie. Comme toujours dans ces cas-là, le rapport de forces ne tardera pas à se dessiner.

Il ne semble pas que pour la Libye il apparaisse défavorable, puisque le premier acte de la réunion inaugurale de la LIPETCO, le 22 mai à Tripoli, a été de décider que l'ère des concessions ancien style était révolue, et que les nouveaux accords seraient d'un type sinon identique, du moins semblable à celui des accords franco-libyens.

B) *La LIPETCO.*

Un décret royal du 14 avril décidait la création de la Libyan petroleum corporation, chargée de devenir, dans les conditions précisées au cours de son Assemblée inaugurale, le partenaire libyen dans tous les accords signés à l'avenir par le Gouvernement. Résumant l'évolution de la législation libyenne en matières de richesses pétrolières, le directeur de la LIPETCO, M. Mohammed el Jaroushi, devait déclarer qu'avant avril 1968, la Libye « ne participait pas effectivement et positivement à l'industrie du pétrole et même pas à une de ses différentes phases; les compagnies concessionnaires seules avaient la

responsabilité des principales opérations : exploration, production et exportation ». Le désir du Gouvernement est évidemment de promouvoir le plus possible une participation effective des autorités libyennes à la prise de décisions dans l'industrie du pétrole, y compris au stade final de la commercialisation, et en particulier par l'entrée de personnel national à tous les niveaux de la production; l'essentiel semble être que le pétrole ne reste pas seulement la principale industrie d'exportation, mais devienne le noyau d'un phénomène d'induction des investissements et donc du développement. Il ne semble pas que cette politique puisse porter ses fruits à très court terme. Néanmoins, la volonté du Gouvernement semble assez ferme pour qu'on puisse s'attendre à ce qu'apparaisse dans la prochaine décennie un embryon d'industrie nationale créatrice d'emplois et de revenus, et non directement liée au pétrole.

En ce qui concerne le pétrole, du moins, le ministère du plan est optimiste; il prévoit en effet 4 millions de barils par jour en 1973, soit presque 1 milliard et demi de barils par an et, de 1969 à 1974, deux milliards et demie de livres libyennes de revenus pétroliers. Et n'oublions pas qu'en Libye, les prévisions en cette matière sont très souvent sujettes à des réévaluations sensibles au fur et à mesure qu'elles se révèlent dépassées par la réalité. Armée de ces ressources, la Libye se doit de faire un effort pour les employer valablement, car elles lui sont maintenant indispensables, et à des niveaux très divers.

III. — CONJONCTURE ET PLANIFICATION.

Les données en langues européennes relatives à l'évolution de l'économie libyenne au cours de l'année 1968 sont rares; les indications qualitatives que l'on peut recueillir sont cependant assez éloquentes pour montrer que cette évolution n'a pas été très différente de celle des années antérieures, et que la nécessité d'une planification vaste et sérieuse se fait sentir; le 2^e plan quinquennal apportera peut-être le remède nécessaire à ce problème.

1. — CONJONCTURE.

A) *Agriculture.*

Il n'existe pas de chiffres récents sur l'évolution de l'agriculture en Libye (7). On devra se borner à donner un aperçu des projets actuellement en cours de réalisation et des directions données. On saura cependant que l'agriculture représentait en 1958 26 % d'un produit national brut évalué à 52 millions de livres, et qu'elle ne fait maintenant (1966) que 4,6 % d'un produit qui

(7) Voir A.A.N. (V), 1966 et (VI), 1967.

a décuplé; le produit dégagé par l'agriculture en 8 ans a donc augmenté de 80 %, ce qui compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, ne correspond en rien à l'élévation du niveau de vie.

Le gouvernement fait un gros effort en vue d'augmenter l'équipement agricole. La valeur annuelle du matériel de toute sorte importé (tracteurs, matériels divers, engrais, insecticides, semences) a été multiplié par 20 entre 1954 et 1966. La National agricultural settlement authority, en accord avec la Banque nationale agricole, s'efforce de promouvoir les crédits à long et moyen terme et à faible taux d'intérêt; une coopération dans le domaine de la fabrication des engrais est par ailleurs en cours d'étude entre les quatre pays du Maghreb. Une pépinière a enfin été créée à el Garaboulli.

Les principaux efforts portent surtout sur l'irrigation, dans l'espoir de développer des cultures d'agrumes. C'est ainsi qu'il faut citer le contrat qui oblige la société Occidental à fournir 5 % de ses bénéfices pétroliers pour le développement agricole; nous avons vu que ce contrat portait essentiellement, du moins pour l'instant, sur des programmes d'irrigation. La N.A.S.A. fait par ailleurs construire par la société yougoslave D.T.D. à Tripoli des réservoirs épurateurs destinés à utiliser pour l'agriculture les eaux usées de la capitale; d'une capacité de 75 millions de litres, ils irrigueraient 1 000 hectares.

Un autre moyen d'action consiste à agir sur la demande. Depuis avril, une licence est ainsi nécessaire pour importer amandes et arachides, afin de favoriser les producteurs libyens de ces produits. Par contre, des dégrèvements sont consentis sur l'importation de certains produits; un contingent de vaches frisonnes a ainsi été importé par la N.A.S.A. en janvier. Enfin, certains produits de base font l'objet d'accords d'importation comme la convention maroco-libienne par laquelle le Maroc fournira à la Libye 13 000 tonnes de blé.

Le ministre de l'agriculture publiait au milieu de l'année les effectifs du cheptel :

Cheptel (milliers de têtes) 1966 et 1967

| | 1966 | 1967 |
|----------|-------|-------|
| Moutons | 1 505 | 1 627 |
| Chèvres | 1 347 | 1 405 |
| Vaches | 110 | 116 |
| Chameaux | 270 | 255 |
| Chevaux | 33 | 32 |
| Anes | 129 | 129 |

Le problème le plus urgent pour l'agriculture reste celui du « manque de bras »; l'exode rural atteint un niveau alarmant, et seules les ressources d'un programme à long terme pourraient y remédier.

B) *L'industrie.*

Le ministère du plan a donné un recensement des activités industrielles, par branches et importance des entreprises; il ne s'agit ici bien sûr que des entreprises privées non pétrolières.

Recensement des entreprises industrielles de plus de 20 employés fin 1967

| Branches | Nombre | Employés | Valeur de production (1 000 LL) |
|---------------------------------|--------|----------|------------------------------------|
| Alimentation, boisson, tabac | 50 | 3 219 | 15 119 |
| Textile | 13 | 547 | 1 249 |
| Bois, meubles | 10 | 250 | 891 |
| Papier et imprimerie | 8 | 495 | 695 |
| Chaussures et cuir | 4 | 40 | 37 |
| Caoutchouc et produit chimiques | 34 | 620 | 4 203 |
| Prod. Manufact. | 31 | 1 230 | 2 534 |
| Equip. Electr. | 4 | 30 | 37 |
| Divers | 3 | 231 | 478 |
| | 157 | 662 | 24 241 |

La plus importante entreprise semble être une usine de tabac qui emploie plus de 1 000 ouvriers, ce qui situe bien le niveau de l'industrie libyenne. Une fois encore il faut se tourner vers les projets, ou vers l'industrie pétrolière pour trouver des unités plus importantes.

Les projets ne sont pas très nombreux; aussi la Banque industrielle et foncière a-t-elle décidé au mois de mars de réduire considérablement le niveau de ses crédits fonciers, pour consacrer la majeure partie de ses prêts aux investissements industriels; la spéculation immobilière avait en effet atteint des niveaux alarmants, et la mise en place du plan Idriss de reconstruction devrait permettre d'éviter les gaspillages dans le bâtiment. Le Gouvernement libyen a signé avec la société polonaise Polservice un contrat pour l'utilisation du sel d'Abu Kammash, près de Zuara, au Nord-Ouest. Une usine de ciment devait être mise en chantier en juillet par une société allemande; le début des travaux a été retardé jusqu'en février 1969; la cimenterie produira dès 1970, 600 tonnes par jour de ciment et agglomérés. Un million de livres libyennes vont être consacrées à l'agrandissement de la centrale électrique de Benghazi; à ce propos, on peut noter que la production d'énergie électrique de l'Electricity Corporation for Western Provinces a été de 265 millions de Kwh, en augmentation de plus de 22 % sur 1967. Le désir du gouvernement de développer une petite industrie diversifiée (l'accent est mis à la fin de l'année

sur l'industrie pharmaceutique, le papier, les insecticides et le matériel pour irrigation) afin de pouvoir remplacer les importations se heurte à de nombreux obstacles : manque de matières premières variées, étroitesse du marché intérieur et surtout carence quant à la main-d'œuvre, même non qualifiée. En fait, la seule industrie en place est liée au pétrole.

L'année 1968 a vu la mise en place et les essais de l'usine de liquéfaction du gaz naturel d'Esso à Marsa el Brega, dont nous avons déjà parlé; à proximité de cette dernière, Esso prévoit une usine de soufre de 45 000 tonnes de capacité, qui exportera du soufre en blocs; toujours à Brega, et toujours chez Esso, on note que la petite raffinerie de cette compagnie suffit maintenant presque complètement aux besoins libyens; Occidental, de son côté, s'intéresse aussi à une usine de liquéfaction du gaz naturel qui, selon les études faites, coûterait près de 60 millions de dollars et pourrait fonctionner en 1970. Par ailleurs la compagnie va entreprendre en association avec la LIPETCO la construction d'une usine d'ammoniaque destinée à produire initialement 320 000 tonnes par an et qui coûtera 30 millions de dollars.

Il convient de rappeler ici que les industries manufacturières représentaient 11,5 % du produit national brut en 1958, et qu'après une croissance de seulement 25 % en 8 ans, elles ne représentaient plus en 1966 que 2,6 % du PNB. On notera d'autre part que le 1^{er} Plan quinquennal était surtout orienté vers les investissements d'infrastructure et les travaux publics.

Dans le domaine des travaux publics, les réalisations sont plus nombreuses; nous nous contenterons d'en citer quelques-unes. La Société auxiliaire d'entreprise de Paris a emporté le marché pour les deuxième et troisième tranches des cités sportives de Tripoli et Benghazi, avec un devis de 4 millions de livres libyennes. La première tranche avait été confiée à la société bulgare techno-exports-troy; il s'agit d'un ensemble d'aménagements destinés au déroulement des jeux panarabes qui auront lieu en Libye, en 1970.

La construction de la première partie du projet de Télévision Libyenne a été confié pour 800 000 livres libyennes à des sociétés italiennes dont la société Marconi. Enfin, notons qu'une cité touristique sera prochainement mise en chantier près de Tripoli par la Libyan Hotel and Tourism Compagny; elle coûtera plus d'un million de livres libyennes et s'étendra sur 10 hectares. Elle contribuera à ce développement du tourisme sur lequel le gouvernement libyen compte beaucoup pour assurer des rentrées de devises indépendantes du pétrole, désir qu'illustre bien les efforts déployés autour de la Foire Internationale de Tripoli, 7^e du nom.

C) *Le commerce extérieur.*

La Foire Internationale de Tripoli a vu cette année dans ses murs les représentants de 29 pays, chiffre relativement stable, la Foire ayant commencé en 1962 avec 21 pays; par contre, le nombre de sociétés exposantes a beaucoup augmenté, puisqu'il est passé de 130 à plus de 240 cette année. Elle a reçu 320 000 spectateurs et a rapporté 108 millions de livres libyennes à ses organisateurs. Elle s'est montrée révélatrice du développement du commerce extérieur de la Libye, et particulièrement de ses importations.

La balance commerciale est toujours largement bénéficiaire, avec un

excédent de près de 305 millions de livres libyennes pendant les neuf premiers mois de 1968, alors qu'il n'était que de 250 millions de livres pendant toute l'année 1967. Cet excédent est bien entendu toujours dû aux exportations de pétrole qui représentent pendant cette période 99,90 % du total; la baisse relative des exportations non pétrolières était aussi une baisse absolue, puisque celles-ci étaient tombées de 4,753 millions de livres en 1957 (année record) à 850 000 livres en 1967. Elles accusent cette année une légère remontée, qui ne semble cependant pas affecter les ré-exportations. La structure par produits et par pays est resté à peu près constante toujours dans cette même période de neuf mois; la Lybie exporte toujours des produits animaux et des déchets de métaux, et ceci principalement en Europe (Italie, Yougoslavie et Espagne, qui a eux trois représentent les deux tiers des exportations libyennes non pétrolières).

Profitant de l'exceptionnelle croissance des recettes pétrolières, les importations ont pu elles aussi se développer très rapidement; elles ont atteint 170 millions de livres libyennes pendant les neuf premiers mois de 1968 contre près de 120 millions de livres pendant la même période de 1967. Ici aussi, la structure par produits et par pays a peu varié. La Libye se fournit surtout en Europe (Italie, Grande-Bretagne, Allemagne de l'Ouest, France et Hollande), aux Etats-Unis ainsi que dans les pays arabes (Tunisie, Liban). Il faut noter que les importations italiennes et françaises ont doublé en deux ans; pour ce qui est de notre pays, la Libye lui a acheté entre janvier et septembre 1968 pour 23 millions de francs de véhicules terrestres, 14 millions de navigation aérienne, 18 millions de machines, ainsi que des métaux bruts, du caoutchouc et de l'appareillage électrique; mais la tendance à la hausse des importations de produits français semble s'être considérablement ralentie ces derniers mois.

En fait le principal investisseur libyen se trouve être le Gouvernement lui-même; à la tête de ressources considérables, lui seul peut donner à l'économie libyenne le dynamisme qui lui manque dans de nombreux secteurs, particulièrement l'agriculture. Or 1968 a vu la mise sur pied, d'une part d'un budget annuel fort important, d'autre part des grandes lignes du 2^e Plan quinquennal.

2. — LES FINANCES PUBLIQUES

L'économie libyenne est à ce point liée au pétrole que tous les secteurs sont cette année touchés par l'augmentation considérable des recettes pétrolières; le budget national ne fait pas exception. Il accuse pour 1968/69 une augmentation de 52 % sur le budget précédent; celui de 1969/70 lui est à son tour supérieur de 22 %.

A) Les recettes.

Sur un total de 345 millions de livres, les recettes pétrolières se sont élevées à 278 millions, soit 79 %, contre 75 % en 67-68. Le budget 1969/70 s'élève lui à 246 millions de livres, dont 84 % de recettes pétrolières.

Il faut noter la loi réorganisant le régime des impôts sur le revenu, qui institue un système d'impôts progressifs, variant suivant l'importance des revenus déclarés et leur provenance.

B) Les dépenses.

123 millions de livres sont consacrés au budget général, 170 millions au budget de développement, 52 millions à la défense nationale et à l'aide aux pays arabes; 54 % du budget général sont dépensés en salaires et traitements, 43 % en dépenses générales. La répartition par ministères est la suivante :

Budget ordinaire Dépenses par ministères

| | 1967-1968 | 1967-1968 | 1969-1970 (*) |
|--|------------------------|------------------------|------------------------|
| Autorités Supérieures | £L. 1 601 000 | £L. 1 842 000 | £L. 2 028 000 |
| 1° Ministre | 255 000 | 406 000 | 539 000 |
| Ministère de l'Intérieur | 18 515 000 | 31 202 500 | 32 300 000 |
| Ministère des communications | 9 455 000 | 16 000 578 | 17 297 000 |
| Ministère des travaux publics | 4 270 000 | 7 147 300 | 7 044 000 |
| Ministère de la défense | 11 045 000 | 14 340 000 | 16 406 000 |
| Ministère de l'Education | 20 812 000 | 41 245 770 | 44 830 000 |
| Ministère de l'information et de la culture | 2 417 000 | 4 348 900 | 5 131 000 |
| Ministère des Affaires étrangères | 1 540 000 | 2 154 562 | 2 350 000 |
| Ministère de la Santé | 8 000 000 | 14 791 000 | 16 281 000 |
| Ministère du travail et des Affaires sociales | 3 334 000 | 4 601 200 | 4 235 000 |
| Ministère de l'économie | 860 000 | 872 800 | 888 000 |
| Ministère de l'industrie | 750 000 | 1 422 700 | 1 640 000 |
| Ministère de l'Agriculture | 3 450 000 | 5 329 800 | 6 042 000 |
| Ministère des affaires pétrolières | 560 000 | 831 700 | 1 020 000 |
| Ministère des finances | 2 548 000 | 4 068 286 | 4 588 000 |
| Ministère de la Justice | 1 970 000 | 3 797 300 | 3 803 000 |
| Ministère des affaire parlementaires | 25 000 | 33 350 | 25 000 |
| Ministère de la fonction publique | 280 000 | 856 744 | 968 000 |
| Ministère du plan et développement | 390 000 | 611 800 | 1 004 000 |
| Ministère de l'habitat et domaines | 5 475 000 | 3 361 300 | 6 155 000 |
| Cour des Comptes | 560 000 | 660 700 | 679 000 |
| Ministère de la jeunesse et des sports | | 1 499 900 | 2 168 000 |
| Ministère des affaires rurales | | 3 279 300 | 3 675 000 |
| Ministère du tourisme | | 450 410 | 1 569 000 |
| Divers | 2 778 000 | 3 858 100 | 6 923 000 |
| Crédits transférés | 750 000 | 750 000 | 115 000 |
| Crédits d'urgence | | 200 000 | 550 000 |
| Total | £L. 101 650 000 | £L. 170 000 000 | £L. 190 310 000 |

En 1968/1969, comme les années précédentes, les postes les plus importants restent celui de l'Intérieur avec 18 % (administration centrale et provinciale, forces de police) dont un peu moins de 5/6 en salaires, des Communications (9 %), de la Défense (8 %), de l'Education Nationale (24 %), de la Santé Publique (8 %) et des Travaux Publics (4 %); parmi ces postes, certains ont vu leur dotation budgétaire s'accroître considérablement depuis l'année dernière : l'Intérieur (72 %), les Communications (70 %), les Travaux Publics (69 %) et surtout l'Education Nationale (plus de 100 %) dont les crédits sont partagés pour moitié entre les salaires et les dépenses générales; n'oublions pas non plus la forte croissance du poste Information et Culture qui a presque doublé en un an. Quatre affectations nouvelles ont enfin été créées : Jeunesses et Sports, avec peu de dépenses de salaires, Affaires Rurales, Tourisme et enfin une Réserve Générale d'Urgence qui devrait servir en cas de dépenses imprévues, mais dont l'utilité se fera surtout sentir quand, comme cela a été le cas au début de l'année, le Trésor aura des difficultés à régler ses créanciers dans les délais impartis.

La croissance du budget prévisionnel pour 1969/70 est en baisse par rapport à celle de l'année précédente (12 %); les affectations par postes restent aussi beaucoup plus stables; on note simplement le doublement des crédits alloués au ministère de l'habitat et des domaines, qui étaient en baisse l'année précédente.

Cependant, les dépenses ordinaires ne représentent que 170 millions de livres libyennes sur les 345 millions du budget total. Le reste est en effet consacré au budget annuel de développement, qui entre dans le cadre de la politique de planification du Gouvernement.

C) *La politique de planification.*

Dès l'été 1967, la mise sur pied du projet du 2^e plan quinquennal avait commencé; cependant, la réalisation du 1^{er} plan n'ayant pas donné lieu aux réalisations souhaitées, surtout dans l'agriculture, le Conseil des Ministres avait décidé de le prolonger d'une année; il avait donc été voté une tranche supplémentaire de crédits pour 1968/69; le ministère du plan vient d'autre part de rendre public le projet de deuxième plan quinquennal 1969/74, beaucoup plus ambitieux encore que le premier puisque les crédits globaux s'élèvent à sept fois ceux qui avaient été prévus pour le premier plan en 1963.

On peut comparer sur le tableau ci-dessus le montant de crédits qui avaient été alloués au développement pour le premier plan quinquennal 1963-68, au moment de l'élaboration de ce plan, avec les chiffres effectifs des investissements réalisés par l'intermédiaire des budgets de développement annuels entre 1963-64 et 1968-69. On pourra d'autre part examiner en regard de ces chiffres le détail des prévisions du 2^e plan.

a) *Le premier plan quinquennal.*

Le budget initial du premier plan s'élevait à 169 millions de livres libyennes; il a été dépensé en fait durant cette période de l'année supplé-

Les deux plans quinquennaux en Libye

| Crédits de développement 1 000 £L. | Le 1er Plan quinquennal | | | | Le 2ème Plan Quinquennal | | |
|---|-------------------------|---------------|----------------|--------------|--------------------------|--------------|---------------------|
| | Initial | 63-68 | Effectif | 63-69 | | | |
| | 1 000 £L | % | 1 000 £L | % | 69-74 | % | % /1° Plan effectif |
| Construction et propriété de l'Etat | - | - | 44 000 | 10,2 | 128 500 | 11,2 | + 161 |
| Agriculture | 29 275 | 17,30 | 42 589 | 8,8 | 150 000 | 13,0 | + 257 |
| Industrie | 6 900 | 4,10 | 24 652 | 5,2 | 90 000 | 7,9 | + 265 |
| Economie Nationale | 2 870 | 1,70 | 3 912 | 0,8 | 1 525 | 0,1 | - 156 |
| Génie Civil | 38 662 | 22,85 | 108 550 | 22,6 | 177 350 | 15,6 | + 64 |
| Transports et communications | 27 460 | 16,20 | 93 687 | 19,5 | 162 544 | 14,2 | + 73 |
| Enseignement | 22 365 | 13,20 | 43 630 | 9,0 | 116 250 | 10,3 | + 164 |
| Santé Publique | 12 300 | 7,40 | 16 158 | 3,4 | 56 000 | 4,8 | + 250 |
| Travail et Affaires Sociales | 8 690 | 5,10 | 21 960 | 4,4 | 22 460 | 1,9 | + 3 |
| Information et Orientation | 2 550 | 1,50 | 6 640 | 1,4 | 29 850 | 2,5 | + 398 |
| Administration Publique | 6 485 | 3,80 | 17 775 | 3,7 | 2 305 | 0,2 | - 789 |
| Plan et développement | 11 400 | 6,75 | 20 981 | 4,4 | 6 700 | 0,6 | - 213 |
| Réserve générale | - | - | 20 300 | 4,3 | 58 000 | 5,0 | + 190 |
| Ministère de l'intérieur | - | - | 1 050 | 0,2 | 19 360 | 1,6 | + 1 900 |
| Affaires municipales | - | - | 6 000 | 1,2 | 101 923 | 8,8 | + 1 597 |
| Tourisme | - | - | 900 | 0,1 | 14 935 | 1,3 | + 1 559 |
| Jeunesse et Sports | - | - | 2 500 | 0,5 | 11 250 | 0,9 | + 350 |
| Total | 169 097 | 100,00 | 480 284 | 100,0 | 1 149 500 | 100,0 | + 139,4 % |

mentaire près de 500 millions de livres libyennes, soit presque trois fois le montant prévu. Les tâtonnements et les erreurs de la planification libyenne peuvent expliquer ce gonflement, ainsi que l'augmentation massive des ressources pendant la période considérée. Il faut remarquer aussi la souplesse de cette structure, que le Gouvernement a pu continuellement tenter d'adapter aux nécessités de la conjoncture, aux fluctuations des rentrées budgétaires et surtout à ses propres insuffisances.

C'est ainsi qu'au fil des années sont apparus des postes qui n'avaient pas été prévus initialement, comme les Affaires municipales, la Construction et la Jeunesse et les Sports, ou comme la réserve générale, dont la nécessité s'est faite sentir très vite afin d'assurer une plus grande fluidité à la circulation des crédits.

C'est ainsi d'autre part que l'importance relative de certains postes a changé; à cet égard, le cas de l'agriculture est exemplaire: elle passe de 17,3 % des crédits dans les prévisions à 8,8 % des réalisations effectives: les planificateurs se sont en effet heurtés à une résistance insoupçonnée du milieu humain conjuguée avec l'appauvrissement démographique constant des campagnes. L'enseignement est dans le même cas, qui malgré le doublement de ses crédits, passe de 13 à 9 % du total; la Santé publique a aussi vu son budget diminuer en valeur relative. Outre les postes nouvellement créés, les bénéficiaires de ces changements de structure ont été l'industrie, dont les crédits sont quadruplés et passent de 4 à 5 % et les transports et communications, presque quadruplés eux aussi; les postes 1, 5 et 6 représentaient dans le budget initial 39 % des crédits; ils ont bénéficiés de 52 % des investissements effectifs. C'est dire l'importance qu'attachait ce premier plan aux investissements d'infrastructure. Cette importance est beaucoup moins marquée dans le deuxième plan.

b) *Le deuxième Plan quinquennal 1969-1974.*

Le premier point à retenir est le considérable accroissement des crédits par rapport non seulement à la première ébauche du premier Plan, mais aussi par rapport à ses réalisations. De 169 millions de Livres libyennes en 1963, on passe à 480 millions sur 1963/69 et à 1 149 millions pour le Plan actuel. L'accroissement prévu des recettes pétrolières ainsi que la volonté de développer l'étendue des secteurs touchés par l'action de la planification sont à la base de ce gonflement. On remarquera cependant que le budget de développement de l'exercice 1969-70 n'utilise que 12,6 % des crédits prévus par le Plan (145 millions de Livres) au lieu du cinquième normalement allouables pour un an; les ressources financières vont-elles se trouver pléthorique au regard des possibilités matérielles et humaines? L'éventualité n'est pas à écarter.

Le deuxième Plan quinquennal insiste moins que le premier sur les investissements d'infrastructure; les postes Construction, Génie Civil, Transports et Communications voient leur part relative baisser de 11 points par rapports aux réalisations de la période précédente; par contre l'Agriculture, l'Industrie, la Santé publique et les Affaires municipales sont plus favorisées.

Dans l'agriculture, les subventions et crédits absorbent presque la moitié des investissements; l'accent est mis aussi sur la conservation des sols et l'irrigation. De même les crédits à l'industrie constituent 70 % des fonds de ce poste, et 13 millions sont consacrés à la construction d'usines. La formation professionnelle et surtout le développement des services de soins retiennent l'attention au ministère de la Santé publique. Le Plan se préoccupe aussi du développement des communes, puisqu'il leur alloue presque 10 % du budget, principalement en matières d'égouts et d'adduction d'eau. Enfin le ministère de l'Éducation nationale insiste sur le développement de l'enseignement primaire (16 millions) et de l'Université libyenne de Benghazi (32 millions). Les plus fortes hausses, d'un plan à l'autre, sont enregistrées sur le poste Ministère de l'intérieur (aide aux provinces, installations de police), des affaires commerciales et du tourisme.

Les ambitions du deuxième Plan quinquennal sont-elles à la hauteur des possibilités de la Libye ? Il faudra attendre sa mise en application pour pouvoir répondre à cette question. Mais on peut se demander si la conception libérale qui l'anime pourra dans un proche avenir mobiliser la population autour d'objectifs précis.

Sous une façade encore plus brillante que les années précédentes, la Libye n'a pas en 1968 résolu les problèmes fondamentaux qui se posent à elle : renaissance de l'agriculture, développement d'une industrie nationale, formation d'une main-d'œuvre qualifiée, aboutissement effectif de la planification, diminution du pouvoir réel des compagnies pétrolières. Cependant des pas importants ont été faits dans cette voie. L'accroissement des recettes d'hydrocarbures et la signature des premiers accords d'association donneront sans doute dans un proche avenir plus de liberté d'action au Gouvernement qui, il faut le dire, ne ménage pas ses efforts dans ce domaine. La mise en place du deuxième Plan quinquennal pourra, elle aussi, contribuer à cette prise en main, si les objectifs qu'il ambitionne d'atteindre sont appuyés sur une volonté sans faille de ne pas céder à la facilité, et de proposer à la Libye une voie difficile, mais féconde.

Jean-Jacques REGNIER

On consultera avec fruit :

- BANK OF LIBYA, *Economic Bulletin*, vol. VIII (1968), n° 1 à 6.
- *Barclay Overseas Review*, 1968, n° 1 à 12, ainsi que *Barclays Overseas Survey*, 1968.
- *Libyan review* (Tripoli), vol. III (1968), n° 1 à 12, vol. IV (1969), n° 1, 2, 3.
- *Réalités libyennes*, vol. I (1968), n° 1 et 2 (octobre et décembre), vol. II, n° 1 (janvier-février 1969).
- « L'économie de la Libye »; *Notes et Etudes documentaires* (Documentation française), 14 octobre 1968, n° 3 525
- *Le Monde diplomatique*, octobre 1968, n° 175, p. 23 à 42.
- *Petroleum Press Service*, vol. XXXV (1968), n° 1 à 12, vol. XXXVI (1969), n° 1, 2 et 3.
- Pierre RONDOT, « La Libye d'aujourd'hui », in *Etudes*, août-septembre 1968, p. 18 à 31.
- L. TALHA, « Le pétrole et l'économie libyenne », *A.A.N.* (VI), 1966, p. 153-234 et *Chronique*, *A.A.N.* (VI), 1967, p. 513 à 560.